



Litige location maison propriétaire et locataire

Par **tapir**, le **19/09/2012 à 12:33**

Un propriétaire qui souhaite réintégrer sa maison qu'il avait loué avec un bail de 3 ans. Celui-ci se termine le 31.10.12 les locataires qui sont au courant que le propriétaire (suite à des raisons dramatiques) veut réhabiter dans sa maison. Les locataires qui avaient signé ce bail pour 3 ans n'ont pas fait le nécessaire assez vite, ils disent qu'ils ont trouvé une autre location mais que le propriétaire doit faire des travaux et ne pourront donc pas y habiter avant la fin de l'année. Le problème c'est que ces personnes qui ont 3 enfants savent que la trêve hivernale commence le 1er novembre jusqu'en mars 2013.

Que faire dans ce cas y a-t-il un recours? de plus le propriétaire qui est mon ami est atteint d'un cancer.

Comment le conseiller il occupe pour l'instant une maison qu'il loue et qu'il va devoir bientôt quitter.

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **19/09/2012 à 13:20**

Bonjour,

La situation n'est pas claire.

Le propriétaire a-t-il envoyé un congé en bonne et due forme, 6 mois avant l'échéance du bail, au locataire ?

Si non, le bail est reconduit pour une nouvelle période triennale.

Par **tapir**, le **19/09/2012 à 15:43**

oui il a bien envoyé un recommandé 6 mois avant la date